



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Sciences Humaines  
Année universitaire 2016-2017**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence Professionnelle ;  
VU l'arrêté du 29 juin 2012 habilitant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 8 juillet 2016 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence Professionnelle **SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES** mention **Gestion des Ressources Humaines - Formateur en Milieu Professionnel** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2016-2017 :

**Président(e) : M. Jean-Michel BOUCHEIX**

**Membres :**

Véronique DRAI-ZERBIB

Dominique GUIDONI-STOLTZ

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le vendredi 18 novembre 2016



Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Philippe SALVADORI